

Commune d'

ACHENHEIM

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Elaboration
Révision n°1
Modification n°1

le 21/06/1993
le 18/03/2002
le 09/03/2009

Révision du POS en PLU APPROBATION

Vu pour être annexé à
la délibération du 02/12/2013

A Achenheim le 30/12/13

Le Maire



Raymond LEIPP

Mise à jour

Droit de Prémption urbain - modification

Délibération du conseil municipal
du 02/12/2013

Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
03/12/2013

A Achenheim le 03/12/2013

Le Maire



Raymond LEIPP

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>Commune de Breuschwickersheim :</p> <p>1, rue du Château. Château : façades et toitures (partie du périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres impactant la commune de Achenheim)</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques</p> <p>Code du Patrimoine</p> <p>Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Inv. M.H.</p> <p>le 18 juin 1929</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>2, place de la République</p> <p>67082 Strasbourg</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>2, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par R.T.E. Réseaux :</u> - ligne 225 kv Marlenheim – Graffenstaden	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité Transport Electricité Est GET ALSACE 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Hydrocarbures		IIAc				
	I1bis	IIAc2	Construction et exploitation de pipe-line Oléoduc de défense commune : - liaison du pipeline Phalsbourg-Strasbourg à l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim (antenne d'Entzheim)	Loi n°49.1060 du 2 août 1949 modifiée par la loi n°51.712 du 7 juin 1951 Décret du 8 juillet 1950 modifié par le décret n°63.82 du 4 février 1963	D.U.P. du 13 avril 1962	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex TRAPIL ODC Section Lignes 22B, route de Demigny-Champforgeuil BP 30081 71103 CHALON-SUR-SAONE CEDEX Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement et de l'Aménagement du Territoire Direction Générale de l'Energie et du Climat DGEC / SNOI Arche de la Défense - Paroi Nord 92055 La Défense Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Communications		IID				
Cours d'eau		IIDa				
	EL3	IIDa1a	Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation des matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux <u>Canal de la Bruche</u>	Article 28 du Code du Domaine Fluvial et de la Navigation Intérieure		Service de la Navigation de Strasbourg Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
	EL3	IIDa1b	Servitude relative au libre passage (3,25 m) destiné à assurer le Service de la Navigation, l'exercice du droit de pêche concédé par l'Etat et à la surveillance Servitudes d'entretien des cours d'eau (libre passage pour les travaux de curage et le dépôt momentané des produits de curage et des matériaux nécessaires à l'entretien des rives) <u>Canal de la Bruche</u>	Article 18 de la loi locale du 2 juillet 1891 Article 29 de la même loi Code Général de la Propriété des Personnes Publiques Articles L 2131-2 et L 2131-3		Service de la Navigation de Strasbourg Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Réseau routier		IIDd				
	EL7	IIDd3a	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales <u>Alignements de la R.D. 222</u>	Décret n°62.1245 du 20 octobre 1962 Code de la voirie routière Articles L 112-1 à L 112-7	Approbation du plan d'alignement du 9 novembre 1846	Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9
Circulation aérienne		IIDe				
	T4 et T5	IIDe1	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage <u>Aérodrome de Strasbourg – Entzheim</u>	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 24 août 2012 (abroge l'arrêté du 12 novembre 1980)	Direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques Centre de BREUSCHWICKERSHEIM : - zone de protection (rayon de 1500 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 20 février 2002	Agence Nationale des Fréquences DTCG/SCG 78, avenue du Gal de Gaulle B.P. 400 94704 MAISONS-ALFORT Cedex
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles Liaison hertzienne COLMAR – STRASBOURG : (tronçon Neubois – Oberhausbergen) - zone spéciale de dégagement (300 m de large) Altitude NGF à ne pas dépasser : 250 et 230 m) Centre de BREUSCHWICKERSHEIM : - zone secondaire de dégagement (rayon de 2000 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 22 novembre 1989 Décret du 19 mars 2002	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57 Agence Nationale des Fréquences DTCG/SCG 78, avenue du Gal de Gaulle B.P. 400 94704 MAISONS-ALFORT Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câble de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Posé en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Sécurité publique		IVB				
	PM1	IVB4	Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles <u>Zones inondables de la Bruche</u> (délimitées en application de l'article R111-3 du Code de l'Urbanisme)	Code de l'Environnement Article L 562-6	Arrêté préfectoral du 25 novembre 1992	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Holtzheim-allée de l'Europe (B640)
 - ligne 20 kv Ittenheim-ZA (B687)
 - ligne 20 kv Achenheim-Stutzheim (B679)
 - ligne 20 kv Holzmatt-Achenheim (B677)
 - ligne 20 kv Achenheim-Hangenbieten-Holtzheim (B672)
- Conduite de répartition de gaz H.P. (diamètre 200)
Conduite de répartition de gaz M.P. (diamètre 150)